

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 21 décembre à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Franck ROBILLARD, Virginie BERTHIER, Sandrine ROULLIER, Nicolas GILLES, Julia MATHON QUELLIEN, Valérie ALBAREDA, Thierry GOUIX, Catherine LEMAITRE, Olivier DAVY, Jean-Pierre PAQUET, Laurence ADAM, Bruno ONFROY.

Procurations : Nicolas GREGOIRE à Laurence ADAM, Isabelle IMBEAUD à Jean-Pierre PAQUET.

Absent excusé : Gilles ARMAND

Date de la convocation : 14/12/2017

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Secrétaire de séance : Sandrine ROULLIER

Approbation du compte rendu de la séance du 16 novembre : approuvé à l'unanimité

Avenant n° 2 contrat d'affermage avec la SAUR pour l'exploitation du service assainissement : Suite à la réunion de la commission « Délégation de Service Public » en date du 21 décembre à 20h15, le Maire soumet à l'assemblée l'avenant n° 2.

Cet avenant a pour objet d'inclure dans le contrat d'affermage, le nouveau poste de relèvement situé au quartier de la Croix. Il est donc nécessaire d'actualiser les tarifs comme suit :

- Part proportionnelle par m3 assujetti : 0.9186 € H.T soit une plus-value de 0.0788 € HT/m3
- La part fixe de 30 € H.T /abonné/an reste inchangée.

Le conseil municipal décide d'ajourner la décision au vu du devis proposé.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme :

Compte tenu des délais de mise en œuvre des recommandations du commissaire enquêteur, le Plan Local d'Urbanisme sera voté au conseil municipal du mois de janvier.

Litige riverains/commune suite aux travaux de viabilisation du lotissement « la Croix »

M le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux de viabilisation du lotissement, des riverains ont constaté des dégradations sur leurs habitations (fissures dans les murs ou sur le carrelage). Une expertise par les assurances des personnes concernées et par l'assurance de la commune a eu lieu. Il a été établi que ces nuisances et ces dégradations ne pouvaient être imputées à la commune et que la demande de dédommagement de 300 € demandée par un propriétaire n'était pas fondée.

Création de 3 postes d'agents recenseurs :

M le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population.

M le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, :

- La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 3 emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Les agents seront rémunérés à raison de :

- 1.13 € par feuille de logement remplie
- 1.72 € par bulletin individuel rempli

La collectivité remboursera les frais de transport selon le barème en vigueur.

Les agents recevront 20 € pour chaque séance de formation.

Attribution des macrolots au lotissement « la Croix » :

M le Maire rappelle la proposition faite par Creadimm Développement concernant l'acquisition des lots 1 et 8 du lotissement « la Croix » :

- Lot n° 1 : 96 000 € H.T
- Lot n° 8 : 96 000 H.T

Il revient au conseil municipal de délibérer.

Après débat, le conseil municipal, décide, par 10 voix « pour », 1 abstention et 3 voix « contre », :

- D'attribuer les lots n° 1 et n° 8 à Creadimm Développement au prix de 96 000 € H.T le lot soit 192 000 € H.T pour les 2 lots.

Modificatifs au règlement du permis d'aménager du lotissement « la Croix »

M le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au règlement du permis d'aménager du lotissement « la Croix » :

- **Article 11 Aspect extérieur alinéa3 murs et façades :**

Les murs de façade qui ne seraient pas réalisés en matériaux destinés à rester apparents devront recevoir un enduit. Les couleurs à privilégier pour les bâtiments doivent s'apparenter à l'usage des constructions locales traditionnelles environnantes.

- **Article 12 Stationnement :**

2 places sont demandées par logement sauf pour le lot n° 8 où il devra y avoir 1 place minimum par logement et 1 place « PMR » pour l'ensemble du lot.

- **Article 13 Espaces libres et plantations :**

Les surfaces libres de toute construction ainsi que les délaissés des aires de stationnement et de voirie doivent être traités en espaces verts.

Les propositions ainsi présentées ci-dessus sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

Transfert de charges à la communauté de communes :

M le Maire expose :

Suite au régime de la fiscalité professionnelle unique qui s'impose à la communauté de communes et qui prévoit le transfert du vote et de perception du produit de la fiscalité professionnelle au profit de cette dernière, une commission d'évaluation des charges transférées a été créée.

Cette commission a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et communautés de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Il revient à cette commission d'analyser et d'évaluer les charges transférées par chaque commune dans le cadre du transfert de zone d'activité et de la compétence voirie et d'établir un rapport.

M le Maire donne lecture du rapport de la commission qui s'est réunie en date du 23 novembre.

Ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par délibération, à la majorité qualifiée des communes membres.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la commission.

Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet :

M le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'un agent remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade, Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 07 novembre 2017, M le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps non complet à compter du 1^{er} décembre 2017
- De supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Normandie en fête :

M le Maire donne lecture du dossier technique concernant l'organisation de la manifestation « Normandie en fête » organisée par l'association « Blaudes & Coëffes ». Celle-ci se déroulera le 08 juillet 2018 ou le 15 juillet 2018. Un soutien logistique et financier est demandé aux communes.

Pour 2017, la commune a accordé une subvention de 500 €. Concernant la subvention pour 2018, le conseil municipal vote par 13 voix « contre » et 1 abstention pour l'octroi de la somme de 500 €.

Devis S B T P :

M le Maire présente 3 devis de l'entreprise S B T P.

- 1 devis pour la mise en place de coussins berlinois aux entrées d'agglomération, coté St André et côté Vieux au prix de 4 100 € H.T
- 1 devis pour l'aménagement d'un plateau ralentisseur au prix de 4 460 € H.T
- 1 devis pour la réhabilitation du réseau pluvial à l'église pour 14 284 € H.T

Après délibération, le conseil municipal, adopte à l'unanimité :

- le devis 1 pour 4 100 € H.T et le devis 2 pour 4 460 € H.T
- décide de consulter d'autres entreprises pour la réhabilitation du réseau pluvial.

Présentation de l'arrêté « défense incendie » :

Julia Mathon Quellien informe l'assemblée qu'un recensement des différents postes de défense incendie a été effectué et que se pose la question de déploiement de nouveaux moyens (cuve, bêche,.....) dans certains quartiers. Elle informe également qu'un arrêté relatif à la défense extérieure contre l'incendie a été pris par le maire.

Avenant n° 1 STEPELEC travaux de viabilisation lotissement « la Croix » :

M Davy présente l'avenant n°1 de l'entreprise STEPELEC, attributaire du lot n° 2 pour la viabilisation du lotissement « la Croix ».

Le devis s'élève à 439.70 € H.T

Après délibération, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, l'avenant n° 1.

Questions et informations diverses :

1. M le maire informe le conseil municipal que le préfet a validé le 7 décembre dernier, la demande de la société SMC pour poursuivre son activité de remise en état du site de la carrière jusqu'en 2032.
Le chemin vers la piste cyclable sera réalisé au printemps 2018.
2. Téléthon : 765 € de dons réalisés
3. Il a été signalé un problème de chien errant dans le quartier du Moulin à Voide avec un comportement agressif. Un courrier va être envoyé au propriétaire.
4. Il est demandé de mettre des graviers sur le parking de Bully et au fond du quartier de la Bruyère.
5. Il est demandé de remettre en service l'éclairage du panneau d'affichage de la salle des Ammonites.
6. M Coquet propose que les vitraux de l'église ne soient pas illuminés toute l'année. Il propose également qu'une réflexion soit engagée quant à la fermeture des volets (avec une télécommande commune à tous les volets) de la SMA pour la période hivernale.

Séance levée à 22h30.